

Centre Social de la Grette - Restructuration et extension - Approbation du projet - Autorisation de signature des marchés de travaux - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 6 mars 1998, un incendie a détruit une partie du Centre Social de la Grette, sis 31 rue Brulard à Besançon.

La Ville de Besançon a perçu de son assureur une indemnité immédiate de 2 848 218 F (343 208,03 €) encaissée et réaffectée à hauteur de 2 687 768 F (409 747,59 €) par décision du Conseil Municipal du 01/02/1999), et une indemnité transactionnelle de 1 000 000 FF, encaissée et réaffectée par décision du Conseil Municipal du 29/05/2000.

Un programme a été élaboré avec les différents utilisateurs (CCAS, associations, etc.).

Sur la base de ce programme, une consultation a été lancée en vue de retenir une équipe de concepteurs, suivant une procédure négociée, conformément aux dispositions prévues au Code des Marchés Publics, article 314 bis, 3^{ème} alinéa.

Sur proposition de la Commission Municipale d'Appel d'Offres, composée comme un jury et réunie le 4 mars 1999, le Conseil Municipal de Besançon, réuni le 13 mars 2000, a retenu la candidature de M. ROCHET BLANC, architecte DPLG, pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre de cette opération, en association avec les bureaux d'études PSEE et Image et Calcul et a autorisé M. le Maire à signer les marchés de maîtrise d'oeuvre.

Après ajustement de l'avant-projet avec les utilisateurs et les différents services municipaux concernés, le projet définitif se décrit comme suit :

A - Programme définitif

- Surface utile totale : 1 500 m², regroupant les activités suivantes :
- Espace et bureaux d'accueil
- Halte garderie
- Locaux associatifs (épicerie sociale)
- Salle polyvalente
- Locaux de services (bureaux associations, salles d'activités diverses).

B - Estimation du projet*- Etudes :*

- Maîtrise d'Oeuvre-Contrôle Technique-Coordonnateur SPS-Etude de sol	693 000,00 F HT
--	-----------------

- Travaux :

- Travaux bâtiment	7 039 264,21 F HT
--------------------	-------------------

- Mobilier	545 000,00 F HT
------------	-----------------

- Jeux cour halte garderie	251 000,00 F HT
----------------------------	-----------------

- Téléphone - Mobilier - Equipement sécurité - Divers	251 000,00 F HT
---	-----------------

Total opération	8 779 264,21 F HT
soit	10 500 000,00 F TTC (1 600 714,68 € TTC)

- Montant à financer, déduction faite des indemnités de sinistre	6 812 232,00 F TTC (1 038 518,07 € TTC)
--	--

C - Calendrier de réalisation

- Démarrage des travaux : Mars 2001

- Livraison des locaux : fin de l'année 2001.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter :

* les participations financières de l'Etat, de la Région, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales sur la base du projet décrit ci-dessus,

* l'autorisation de commencer les travaux avant les notifications des arrêtés attributifs de subventions,

- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative le montant des subventions dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.63/1321.1322.1323.1328.99015/33000 et en dépenses au chapitre 90.63/2313.99015.33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 5 mars 2001.